

ACCOMPAGNER LE RETOUR AU TRAVAIL APRÈS UN ARRÊT LONG

Un accompagnement individuel pour aider le salarié
à retrouver ses repères professionnels et construire une reprise durable

Votre salarié va reprendre après plusieurs mois d'arrêt. Vous avez besoin de lui, de ses compétences et vous souhaitez l'accompagner en sécurisant son retour.

En effet après un arrêt long, le retour au travail se prépare progressivement. La médecine du travail et les soignants accompagnent le salarié et en fonction de son état de santé peut préconiser des temps partiels thérapeutiques éventuels des aménagements. De votre côté, vous préparez les conditions de son retour et, si nécessaire, adaptez le poste ou l'organisation du travail.

Mais même lorsque les conditions médicales et organisationnelles de la reprise sont réunies, le salarié peut encore avoir besoin de retrouver ses repères professionnels, de reprendre confiance dans ses compétences et de réfléchir à la manière dont il souhaite désormais travailler.

En ce sens, je propose un accompagnement qui complète le travail médical, psychologique et organisationnel déjà engagé, afin d'**aider le salarié reprendre son travail de manière réaliste et durable.**

L'objectif est de contribuer à **sécuriser le retour du salarié**, en travaillant avec lui sur :

- l'alignement entre ses valeurs et son activité professionnelle
- l'identification de ses compétences et leur ré-ancrage dans son quotidien professionnel
- la définition de ses priorités professionnelles pour un retour réaliste et soutenable

➡ POUR QUI

Cet accompagnement peut être proposé à un salarié :

- qui revient après un épuisement professionnel
- qui reprend après une longue maladie
- qui a connu un arrêt de plusieurs mois et appréhende son retour
- qui souhaite retrouver confiance dans ses capacités professionnelles

➡ QUELLE PLACE POUR CET ACCOMPAGNEMENT

Je travaille avec le salarié sur ses valeurs, ses compétences, ses repères professionnels et sa manière de mobiliser ses compétences dans son activité professionnelle.

Je ne remplace ni le médecin, ni le psychologue, ni l'entreprise. Je n'interviens pas sur l'organisation du travail et je ne préconise pas d'aménagement du poste, je n'analyse pas les risques RPS.

Mon rôle est complémentaire : offrir au salarié un espace pour mieux se connaître, retrouver ses repères professionnels et construire une reprise plus sereine et donc plus durable.

➔ PROGRAMME

Tout accompagnement est précédé d'un entretien téléphonique avec le salarié. Cet entretien est gratuit et sans engagement et permet au salarié de comprendre comment nous allons travailler. Il pourra alors valider s'il souhaite s'engager dans ce travail.

Module	Modalités	Détails
Travail sur les VALEURS	- Fiche thématique d'informations - Test - Débriefing en séance 1h - Compte rendu	Un salarié ne choisit pas un travail par hasard. Il le choisit car il peut projeter une part de ce qu'il est dans ce futur travail. C'est cette part, que nous mettrons en évidence par l'identification de ses valeurs.
Prise de recul sur le TRAVAIL	- Fiche thématique de travail - Travail en séance 2h - Compte rendu	Nous prendrons du recul pour identifier ce qui motive le salarié dans son travail, ce qui a pu le mettre en difficulté, ce qu'il voudrait voir se reproduire ou se poursuivre.
Travail sur les COMPETENCES	- Fiche thématique de travail - Travail en séance 2h - Compte rendu	Après un arrêt long, le salarié peut avoir perdu confiance dans ses compétences. Il peut douter de ses capacités ou craindre de ne plus pouvoir faire face comme avant. Le travail proposé s'appuiera sur les expériences du salarié pour renforcer ses compétences et reprendre confiance dans sa capacité à agir.
Définition des PRIORITES PROFESSIONNELLES	- Fiche thématique de travail - Travail en séance 2h - Compte rendu	Notre objectif sera d'identifier les priorités et les situations dans lesquelles le salarié souhaite investir son énergie. Ce travail lui permettra de mobiliser ses compétences en cohérence avec ses valeurs et son fonctionnement.
Rendez-vous de SUIVI	- Rendez-vous de suivi à 1 mois après la reprise - Travail en séance 1h	Ce rendez-vous nous permettra d'échanger autour du travail et des décisions prises pour les ajuster si nécessaire

➔ TARIFS

Accompagnement « APPROFONDI » Modules : valeurs, travail, compétences, priorités professionnelles, suivi Heures en face à face : 8h Travail préparatoire et comptes rendus	750€*
Accompagnement « ESSENTIEL » Modules : valeurs, compétences, suivi Heures en face à face : 4h Travail préparatoire et comptes rendus	400 €*

**Tarifs pour les modalités d'accompagnement présentées. Toute prestation ou modalité spécifique demandée par le client fera l'objet d'un devis adapté.*

➡ CONDITIONS GÉNÉRALES

Financement :

- Cet accompagnement n'est pas finançable ni par le cpf ni par les opco car cet accompagnement n'est pas un acte de formation
- Si après le rendez-vous téléphonique, le salarié refuse la prestation, aucune heure ne sera facturée.
- Le consultant peut également refuser une prestation si celle-ci à l'issue de l'entretien téléphonique lui apparaît comme en dehors de son champ de compétences. Aucune heure ne sera alors facturée.

Durée :

- Accompagnement « APPROFONDI » : 8h de face à face sur 4 à 6 semaines hors rendez-vous de suivi
- Accompagnement « ESSENTIEL » : 4h de face à face sur 4 à 6 semaines hors rendez-vous de suivi
- Quand démarrer : idéalement juste après la décision de reprise par la médecine du travail ou au moment de la reprise

Modalités :

Les accompagnements seront réalisés :

- en présentiel au, 2 Place Giabiconi - 73110 Valgelon La Rochette
- en visioconférence
- ou tout autre lieu défini lors du devis

Déontologie :

- Un accompagnement ne sera mené qu'avec l'accord explicite du salarié après le rendez-vous téléphonique.
- Les accompagnements sont strictement confidentiels. Aucun échange, retour, compte-rendu sur le salarié ne sera divulgué à l'entreprise.
- En cas de financement par l'entreprise : seul le questionnaire de satisfaction sera transmis à l'entreprise
- L'accompagnement ne vise pas à promouvoir l'entreprise. Il est centré sur le salarié, ses valeurs, ses compétences et le cadre qu'il souhaite donner à sa vie professionnelle.

Afin de garantir un accompagnement éthique, mon activité est supervisée par une psychologue

Limite de compétences :

- Cet accompagnement s'inscrit en complément des décisions prises par le salarié, son médecin traitant et la médecine du travail. Il intervient dans le cadre d'une reprise du travail.
- Cet accompagnement n'est pas et ne se substitue pas à un suivi médical et/ou psychologique.

➡ QUI SUIS-JE

J'ai travaillé plus de 13 ans dans l'industrie, d'abord en prévention des accidents du travail puis dans des fonctions qualité. Aujourd'hui, j'accompagne des personnes dans leur évolution professionnelle, dans leur réflexion sur leur avenir professionnel et leur rapport au travail. Je peux être amenée à accompagner des personnes en usure professionnelle ou en burn out par exemple. Je forme également des étudiants en ressources humaines, entre autres sur des thématiques liées à la qualité de vie au travail.

Mon expérience en entreprise me permet de connaître les réalités du travail et les contraintes auxquelles peuvent être confrontés les salariés comme les entreprises.

Cet accompagnement spécifique est né d'une conviction : mieux se connaître permet de mieux cerner ce qui nous convient, de trouver notre place et de mobiliser nos capacités.



06 59 17 53 86



lauregamet.competences@gmail.com